



SMISP-Info

21 août 2012 - N°7

Contrairement à la météo estivale, un été « chaud » pour des sujets syndicaux très brûlants

L'arrivée d'un nouveau gouvernement en mai laissait présager des mois d'intense activité et notre ministère n'a pas été en reste. La ministre des Affaires Sociales et de la Santé, Mme TOURAINE, s'est employée à prendre rapidement en main les dossiers et à relancer un dialogue social si dégradé qu'il en devenait inexistant.

Le moment était particulièrement opportun pour le SMISP de rencontrer nos instances et de rappeler à notre ministère qu'il existe une diversité d'acteurs de santé et qu'il a, en son sein, des médecins compétents, actifs et formés en santé publique qui sont motivés à décliner de vraies politiques. Ce changement politique s'est accompagné d'une volonté de travailler avec les organisations syndicales, d'entendre leurs revendications et, nous l'espérons, d'en tenir compte.

Le SMISP a pris acte de cette volonté et l'accompagnera avec vigilance et détermination.

Rencontres au sommet

Nous avons sollicité des rendez-vous avec les collaborateurs du nouveau gouvernement concernés par les problématiques de santé et nos demandes ont donné lieu à plusieurs échanges. Nos représentants ont axé leurs propos sur nos inquiétudes en matière de santé publique, les difficultés générées par les ARS pour remplir correctement nos missions et le positionnement de notre métier (missions, statut, recrutement,...).

Rencontre le 2 juillet avec M. MEUNIER, chef de cabinet de Mme TOURAINE (en présence d'un représentant de la DRH): M. Meunier suivra, à la demande de la ministre, les questions de dialogue social au sein du ministère et sera notre interlocuteur régulier. Nous avons une fois de plus présenté notre métier et notre statut que, visiblement, notre interlocuteur ne connaissait pas. Nous avons évoqué l'absence de considération et d'utilisation pertinente de nos compétences en ARS et notre demande de statut de praticien en santé publique. Il souhaiterait disposer de fiches définissant nos missions et notre statut. Il a aussi pris note de notre opposition à l'application de la PFR et rappelé que la ministre, très attentive à la souffrance au travail, souhaite développer le dialogue social. Des propositions pourraient être avancées courant 2012.

Rencontre le 17 juillet avec le Pr LYON CAEN, conseiller « Santé et recherche médicale » du président F.HOLLANDE : un rendez-vous rapide où le Pr Lyon Caen a surtout écouté : la déception sur le fonctionnement des ARS, la perte d'expertise collective, la souffrance au travail. En conclusion, diverses pistes ont été évoquées : audit de l'organisation des ARS au regard de leurs objectifs, statut des médecins de santé publique, adéquation des moyens aux missions dans le contexte de restriction budgétaire. Le Pr Lyon Caen partage notre constat de souffrance au travail et, au-delà, de la souffrance de la santé publique.

Rencontre le 25 juillet avec Mme COURREGES, conseillère technique « Santé-autonomie » au cabinet du 1^{er} ministre, J.M AYRAULT: l'écoute a été positive en particulier sur l'analyse des ARS : pas de remise en cause des ARS, mais l'idée que ce doit être d'abord un projet politique porté avec conviction par le ministère de la santé. Elle regrette que l'organisation des ARS ait monopolisé et mobilise encore beaucoup de temps. Elle insiste sur l'hétérogénéité des ARS dont ils doivent avoir une connaissance interne pour mieux aider à résoudre les problèmes locaux. Elle exprime l'idée d'une analyse en reprenant les problèmes spécifiques rencontrés dans les différentes ARS dont la stratégie et les objectifs sont bien identiques.

Plus globalement, pas de critique de la RGPP, de la PFR et de la réduction des corps, mais elle est en attente des analyses du ministère de la santé.

Concernant les MISP qu'elle connaît (ex DDASS des Deux-Sèvres, ex DGARS de Bourgogne), elle est consciente de la situation difficile mais avoue sa méconnaissance de notre statut et de nos propositions.

Rencontre programmée pour le 6 septembre avec M. Djillali ANNANE, conseiller « Enseignement médical et recherche » au cabinet de Mme TOURAINE.

Carrière : promotions, primes 2012

Deux aspects importants de notre carrière ont fait l'objet de textes et de discussions présentés pendant cette période estivale.

Promotions

La note de service N°DRH/DRH1/2012/260 du 29 juin 2012 relative à l'élaboration des tableaux d'avancement au titre de 2013 a été diffusée début juillet et la démarche va donc se dérouler, une nouvelle fois, pendant les congés d'été. La DRH n'a, bien entendu, tenu aucun compte de nos observations détaillées lors de notre déclaration à la CAP de fin 2011.

La date de remontée des propositions est fixée au **14 septembre** pour une CAP qui se tiendra le **16 octobre**. Le contenu de la note laisse persister les mêmes flous qu'en 2011 que nous avons dénoncés. Nous avons adressé aux délégués régionaux une note explicative et une conduite à tenir. Nous vous invitons à la demander à votre délégué et à faire remonter tous les problèmes, anomalies et dérives qui pourraient être constatés.

Primes

Le CTM du 28 juin a fait état du projet de circulaire qui a été retiré de l'ordre du jour du CTM du 13 juillet à la demande des syndicats. La note de service N°DRH/DRH1E/2012/302 du 31 juillet 2012 récemment diffusée dans les ARS, relative aux primes, précise page 6 pour les MISP-PHISP que « ... conformément aux protocoles respectifs des 12 février et 24 avril 2007 qui prennent fin en 2012,, les crédits correspondant à la revalorisation des barèmes soient attribués exclusivement aux membres de ces corps. ». Soit un taux de revalorisation de 7% des primes des MISP maintenu jusqu'à fin 2012.

A noter que dans les ARS, la répartition des primes a été souvent entamée sans le texte support !!

L'analyse de l'application du protocole faite par Béatrice BROCHE montre que ce dernier n'a pas atteint les objectifs fixés :

*l'évolution des primes entre 2006 et 2012 n'a toujours pas permis de combler l'écart avec le corps technique des ingénieurs.

*la disparition des MIR et l'accès au poste de CSZ à d'autres profils que MISP/PHISP comme en ARS NPDC fait ainsi « disparaître » la seule possibilité actuelle d'accès à une fin de carrière en hors échelle D pour notre corps !! **Il est plus que jamais urgent d'avancer sur le dossier de statut et de corps.**

Un chiffre de dernière minute bien inquiétant : chiffre entendu lors du CTM du 28 juin: il ne reste plus que **285 MISP travaillant en ARS**, ce qui correspond à une diminution notable mais, hélas, guère surprenante.

Le SMISP n'a pas relâché sa veille sur les textes et projets pendant cette période et incite tous les collègues à être vigilants dès ce retour de vacances d'été.

Vie syndicale : des réunions en cascade qui mobilisent fortement vos élus

Comité Technique Ministériel (CTM) du 28 juin

CHSCT ministériel du 4 juillet

Le premier CHSCT du ministère de la santé s'est réuni. Si vous souhaitez des informations ou soumettre des problèmes relevant du champ du CHSCT ministériel, vous pouvez contacter le collègue représentant de l'UNSA : jean-luc.termignon@sante.gouv.fr

CNC du 9 juillet 2012, présidé par la SG, Mme WARGON

- *Déclaration de l'UNSA sur l'absence de concertation en ARS Pays de Loire sur le projet de réorganisation.
- *Projet de décret sur le conseil de surveillance des ARS : l'UNSA a voté contre le texte après le refus d'un arbitrage ministériel sur ses demandes de modifications pour une représentation majoritaire de l'Etat.
- * Déclaration Publique d'Intérêt (DPI) : l'UNSA a fait un certain nombre de remarques sur la procédure:
 - le texte ne mentionnant une fois de plus que les agents de la fonction publique (« catégorie A ») nous avons demandé l'ajout des références concernant les agents de l'Assurance-Maladie (cadres des niveaux 7, 8 et 9 de l'AM), de même pour les conseillers et les mis à disposition.

- il s'agit d'une simple « déclaration », le DGARS conserve une liberté (et une opacité) pour établir des listes nominatives et reste ensuite totalement libre sur d'éventuelles mesures qui ne sont pas précisées. Le ministère va réfléchir aussi à la possibilité de sanction disciplinaire en cas de manquement ou d'omission.

- devant des doutes sur la présence d'un conflit d'intérêt, le texte ne précise pas la remontée de l'information mais un référent serait positionné à la direction des affaires juridiques du ministère.

* Intervention de **BPI group**, un énième consultant « Conseil en stratégie de changement » qui est intervenu auprès des ARS (500 000 euros financés entièrement par le ministère) dans des conditions peu claires : information incomplète du personnel sur le périmètre d'intervention, absence de rapport finalisé communiqué aux organisations syndicales et aux instances représentatives du personnel.

* « Label diversité » : 2 ARS candidates, IDF et Picardie, qui auraient mis en place une cellule d'écoute et de prévention des discriminations et des risques psycho-sociaux. Mais nous n'avons pas eu véritablement de retour par rapport à cette mise en place de la part du ministère.

Réunion du groupe de travail national « Bilan social des ARS » du 12 juillet 2012

La DRH a présenté un projet de note d'information sur le cadre réglementaire, les modalités de présentation, le calendrier retenu pour la remontée des bilans 2011, le projet de sommaire et l'intitulé des indicateurs. Elle a souhaité établir une « photographie moyenne » des ARS à partir des données remontées avec la possibilité d'élaborer d'autres indicateurs plus pertinents à définir ensemble (en fonction notamment de la faisabilité de l'exploitation). Elle serait adressée aux ARS pour permettre à leurs instances d'analyser les écarts éventuels au plan local et tenter de les corriger. L'UNSA a regretté le peu d'indicateurs qualitatifs sur les conditions de travail et adressé ces éléments à tous ses élus en CA et en CHSCT pour réagir sur les indicateurs proposés. La question des subventions versées aux comités d'agence a donné lieu à un débat animé et à une forte divergence de culture public-privé sur leur utilisation !!! Le seul syndicat privé présent a objecté que les données émanant des CA étaient "confidentielles" comme celles des CE, ce que nous réfutons totalement.

CTM du 13 juillet

La réunion, présidée par les directeurs de cabinet des ministres de la santé et des sports a été plutôt animée. En effet, les représentants du personnel se sont opposés de façon unanime à la PFR en rappelant la position de Mme LEBRANCHU, ministre de la fonction publique, d'opposition à la politique des primes au mérite ainsi que la concertation sur l'évolution des carrières, la rémunération et la mobilité voulues par le 1^{er} ministre à l'issue de la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012.

Devant cette détermination, les directeurs de cabinet ont annoncé la réécriture de la circulaire du 10 mai et retiré le point concernant la "circulaire primes" de l'ordre du jour avec un nouveau CTM le 24 juillet.

CTM du 24 juillet

Annnonce spectaculaire : le projet de circulaire d'application PRF (IASS et IJS) est retiré mais le décret existe toujours !! La ministre de la Fonction Publique engagerait à la rentrée des négociations avec les organisations syndicales et les ministères pour réexaminer le dispositif PFR.

Recours relatif aux astreintes en ARS Rhône-Alpes

A la suite des décisions prises par le DGARS, désignations individuelles suite à la parution des tableaux d'astreinte ne prenant en compte que les MISP, un recours gracieux avait été déposé. Il a été rejeté par le DGARS. En conséquence, un recours hiérarchique collectif auprès de la ministre des Affaires Sociales et de la Santé a été déposé le 14 août dernier par le SMISP au nom de ses adhérents.

CAP des MISP : comme évoqué précédemment, elle aura lieu très tôt cette année, le 16 octobre 2012. Il s'agit d'une CAP de promotions mais elle pourra aborder aussi quelques cas de mutations très « urgentes ».

Si vous souhaitez nous alerter sur un sujet ou nous signaler des situations particulières, vous pouvez contacter un des membres élus du SMISP à la CAP : Béatrice BROCHE, Bernard FALIU (MISP généraux) - Frédérique VILLER, François MARCHE, Thierry MATHIEU, Brigitte LACROIX (MISP chefs) - Aminata SARR, Sylvie GERMAIN, Bénédicte BOURHIS, Guy DELERUE (MISP).

Toutes ces instances demandent un travail très important : préparation intersyndicale, réunions, comptes-rendus ... Merci à tous nos représentants qui ne comptent ni leur temps, ni leurs efforts à vous défendre.

SYNDICAT
DES MEDECINS
INSPECTEURS
DE SANTE
PUBLIQUE

RECU

UNION CONFEDERALE DES MEDECINS
SALARIES
DE FRANCE (UCMSF)
www.smisp.fr

Reçu de, la somme (rayer les mentions
inutiles) de :

- cinquante euros (retraité(e) et contractuel(le))
- quatre vingt euros (MISP)
- quatre vingt dix euros (MIChef)
- cent euros (MIGénéral)

représentant la cotisation au SMISP pour l'année 2012

A....., le

Le trésorier : Thierry Mathieu

BULLETIN D'ADHESION - A JOINDRE A LA COTISATION 2012

Nom et prénom :

Sexe : M / F

Année de naissance : 19__

Coordonnées personnelles : adresse

mail : _____@_____ tél :

Coordonnées professionnelles : adresse

mail : _____@sante.gouv.fr tél :
_____@ars.sante.fr

Fonctions actuelles :

Fonctions antérieures :

Pour les MISP: Année d'entrée dans le corps des MISP : _____

Situation : MISP : MIChef : MIGénéral : Retraité :

Echelon : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 HEA HEB HEC indice maj. : _____

Date de la nomination dans l'échelon : ____/____

temps plein temps partiel : _____% disponibilité détachement

congé parental congé maladie ou LD mis à disposition

Merci de votre soutien et de vos réponses précises qui permettent de mieux vous connaître et vous défendre.
 Vos remarques et vos attentes vis à vis du SMISP (et plus sur feuille séparée si vous êtes en verve):

date:

signature:

Chèque à l'ordre du SMISP, à renvoyer au trésorier :

Thierry Mathieu - l'Herculis 12 chemin de la Turbie 98000 MONACO